

**DEPARTEMENT DU NORD**

-----

**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

-----

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 16 septembre 2024**

*L'an deux mille vingt quatre , le seize septembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 septembre 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.*

**Nombre de membres**

- *en exercice : 27*
- *Présents : 24*
- *Votants : 24*

**Présents :**

*Madame LUCAS Maryline – Maire*

*Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – TAIRA Marylène -  
FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon –  
Adjoints*

*Messieurs et Mesdames - SENEZ Jean Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT  
Gaston - - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand - MARTIN  
Nuccia - EZAHOUID Mohamed - - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent  
– DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice.*

**Absents ayant donné procuration**

*Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à CASPERS Mauricette*

*Monsieur KAPOUN Jean-Jacques à Monsieur DOISY Bernard*

*Monsieur DEFAUQUET Gérald à LUCAS Maryline*

*Madame WILLERVAL Aurore à Madame TAIRA Marylène*

**Excusée :**

*Madame BLANCHARD Perrine*

**Absents :**

*Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer*

**Secrétaire de séance :** *Monsieur DOISY Bernard*

**VENTE A LA SOCIETE TISSERIN PROMOTION**

*Madame le Maire indique que la Société TISSERIN PROMOTION est intéressée par des parcelles communales tel que repris dans le plan communiqué à chacun des membres du Conseil Municipal et ce, pour la réalisation d'un projet immobilier.*

Elle propose de bien vouloir l'autoriser à signer la promesse de vente ainsi que tout document permettant la cession d'un ensemble immobilier sis à GUESNAIN – 187 et 189 rue Jean Jaurès et 34 impasse Jean Jaurès comprenant des maisons à usage d'habitation en mauvais état et destinées à la démolition et diverses parcelles de terrains reprises sous les n° de cadastre :

AB 119 – 34 impasse Jean Jaurès pour 35 a 96 ca  
AB 236 – rue Guy Môquet pour 12 A 45 ca  
AB 179 – 187 rue Jean Jaurès pour 2 a 51 ca  
AB 178 – 189 rue Jean Jaurès pour 2 a 40 ca  
Pour une contenance totale de 53 a 32 ca

à la Société « TISSERIN PROMOTION » 612 rue de La Chaude Rivière à LILLE (Nord).

La vente, si elle se réalise aura lieu moyennant le prix de 230 000 € et frais d'acquisition à charge de l'acquéreur.

L'estimation des Domaines en date du 21 juin 2024 a évalué l'ensemble à 200 000 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

Elle propose de désigner Maître Vincent PILARCZYK - Associé de la Sté « DELATTRE & ASSOCIES » Notaires à DOUAI – 319 rue Paul Hayez pour la rédaction de la promesse de vente et de tout document nécessaire à la réalisation de cette vente.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Vu le plan cadastral communiqué,  
Vu l'estimation des Domaines en date du 21 juin 2024,  
A l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente ainsi que tout document permettant la cession d'un ensemble immobilier sis à GUESNAIN – 187 et 189 rue Jean Jaurès et 34 impasse Jean Jaurès comprenant des maisons à usage d'habitation en mauvais état et destinées à la démolition et diverses parcelles de terrains reprises sous les n° de cadastre :

AB 119 – 34 impasse Jean Jaurès pour 35 a 96 ca  
AB 236 – rue Guy Môquet pour 12 A 45 ca  
AB 179 – 187 rue Jean Jaurès pour 2 a 51 ca  
AB 178 – 189 rue Jean Jaurès pour 2 a 40 ca  
Pour une contenance totale de 53 a 32 ca

à la Société « TISSERIN PROMOTION » 612 rue de La Chaude Rivière à LILLE (Nord).

La vente, si elle se réalise aura lieu moyennant le prix de 230 000 € et frais d'acquisition à charge de l'acquéreur.

Désigne Maître Vincent PILARCZYK - Associé de la Sté « DELATTRE & ASSOCIES » Notaires à DOUAI – 319 rue Paul Hayez pour la rédaction de la promesse de vente et tout document nécessaire à la réalisation de la vente.

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du 16 septembre 2024.

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Bernard DOISY



